



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

rénovation urbaine

Question écrite n° 69897

Texte de la question

M. Philippe Folliot interroge M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur l'avancement du PNRU dans l'agglomération de Castres-Mazamet en 2009.

Texte de la réponse

L'agglomération de Castres-Mazamet ne compte pas sur son territoire de quartiers prioritaires au titre du programme national de rénovation urbaine (PNRU). Aucun quartier de l'agglomération n'a donc donné lieu à la signature d'une convention pluriannuelle au niveau national. Par conséquent, les travaux dans les trois zones urbaines sensibles (ZUS) de l'agglomération ont été financés au titre des opérations isolées de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU). Pour ce faire, une enveloppe a été confiée au préfet de département, délégué territorial de l'ANRU. À ce jour, la totalité des opérations ont été soldées pour un montant de 203 363 euros qui ont permis de réaliser : des travaux d'amélioration de la qualité de service dans la ZUS de Aillot-Bisséous à Castres ainsi que dans la ZUS de La Falgalarié à Aussilon, soldés en 2005 et 2006 ; des travaux de réhabilitation dans la ZUS de Aillot-Bisséous à Castres, soldés en juin et juillet 2010. Les opérations financées au titre du PNRU dans l'agglomération de Castres-Mazamet sont donc à ce jour achevées.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69897

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 janvier 2010, page 767

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7398